

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2014**

**Délibération**  
n°2014.12.263

**Orientations du  
Contrat de Ville du  
GrandAngoulême  
2015-2021**

**LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : Mireille BROSSIER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Samuel CAZENAVE à Françoise LEGRAND, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.12.263**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
POLITIQUES DE COHESION SOCIALE

Rapporteur : Madame PIERRE

**ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE DU GRANDANGOULEME 2015-2021**

Depuis juillet 2014, le GrandAngoulême et ses partenaires ont conduit une démarche collective de réflexion sur les enjeux de développement solidaire de l'agglomération visant à établir le contrat de ville 2015-2021.

Le contrat de ville est conclu par le GrandAngoulême avec l'Etat, les communes d'Angoulême, de Soyaux et de La Couronne, la région Poitou-Charentes et le Département de la Charente. Sont également associés les bailleurs sociaux, la direction académique, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'allocations familiales, Pôle Emploi, les chambres consulaires,...

Après avoir travaillé ensemble sur les périmètres pertinents des quartiers prioritaires, sur un diagnostic en termes d'habitat, de mobilité, d'économie, de démographie, les problématiques spécifiques ont été définies en concertation et après consultation d'opérateurs locaux.

A l'issue de cette première phase, les partenaires ont défini pour les 6 ans à venir les orientations prioritaires en faveur des quartiers en difficulté au regard des enjeux de cohésion sociale du territoire de l'agglomération. Ces orientations se déclinent sur 3 axes transversaux définis au niveau national : la jeunesse, l'égalité entre les hommes et les femmes, la prévention de toutes les discriminations.

Par ailleurs, les partenaires ont souhaité inscrire 2 axes transversaux spécifiques au territoire :

1. « l'agglomération numérique » dans les quartiers, afin de développer des innovations numériques et expérimenter des outils qui répondent aux besoins des habitants ,
2. la cohésion du territoire et l'attractivité des quartiers pour les valoriser dans une démarche de marketing territorial.

En complément de ces axes transversaux qui seront déclinés dans les différentes orientations du contrat de ville, 7 priorités thématiques ont été définies afin d'orienter les actions du contrat de ville :

1. Développer l'attractivité économique des quartiers,
2. Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération,
3. Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles,  
Lutter contre la précarité,  
Soutenir la culture en agglomération et dans les quartiers,  
Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins,  
Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance.

Après concertation des communes de l'agglomération, conformément à la volonté du GrandAngoulême en faveur d'une agglomération solidaire et selon les critères fixés par la loi de cohésion sociale, 5 quartiers prioritaires (Basseau-Grande Garenne, Bel Air-Grand Font, Ma Campagne à Angoulême, Champ de manœuvre à Soyaux, Etang des moines à La Couronne)

*Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême*

et 9 quartiers de veille (Les Ecasseaux à L'Isle d'Espagnac, Villement à Ruelle-sur-Touvre, La Foucaudie à Nersac, Sous-les-Vignes à Saint-Michel, Le Treuil et la Garenne à Gond-Pontouvre, L'Houmeau, la Gare, La Madeleine à Angoulême) sont retenus comme géographie d'intervention du contrat de ville.

Au regard de ces orientations, le plan d'actions du contrat de ville et les moyens de sa mise en œuvre seront définis au premier trimestre 2015.

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération n°215 du 13 juillet 2006 de définition de l'intérêt communautaire des compétences développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville et équipements sportifs et culturels,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 6 novembre 2014 réunissant l'ensemble des cosignataires du Contrat de Ville

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 12 novembre 2014

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les orientations du contrat de ville 2015-2021 telles que présentées dans le contrat-cadre joint,

**D'AUTORISER** Monsieur le président ou Madame Marie-Hélène PIERRE en sa qualité de 1<sup>ère</sup> vice-présidente en charge des politiques de cohésion sociale à signer le contrat-cadre,

**D'IMPUTER** les moyens affectés au contrat de ville dans le cadre de la préparation du budget primitif 2015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>10 décembre 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 décembre 2014</b>